



Tel 04/225 65 75
Fax 04/225 66 57
Web : <http://www.cpma-ulg.be>

TRAITEMENT PAR IAC – IAD – MONITORAGE D’OVULATION

Le premier jour du cycle (premier jour des règles) :

Téléphonez à l'une des infirmières coordinatrices (32 4 2256575) entre 9 h 30 et 12 h 30 et entre 14 h 30 et 16 h 30 pour fixer un premier rendez-vous (si vous êtes réglée le week-end, téléphonez le lundi).

- Précisez le type de traitement que vous suivez : **IAC - IAD - MONITORAGE**
- Donnez-lui la date du début de vos dernières règles ainsi que le jour préconisé par le médecin pour réaliser les premiers examens (prise de sang et échographie).
Dans votre cas, il s'agit du jour.
- Indiquez-lui le traitement d'induction de l'ovulation que vous suivez :
 - Aucun
 - CLOMIDcompr. /J duaujour du cycle
 - PERGOTIMEcompr. /J duaujour du cycle
 - MENOPURamp. /J duaujour du cycle (entre 18h et 20h30)
 - PUREGONUI. /J duau.....jour du cycle (entre 18h et 20h30)
 - GONAL-FUI. /J duau.....jour du cycle (entre 18h et 20h30)
 - FOSTIMON amp. /J duau.....jour du cycle (entre 18h et 20h30)
 -

Si le suivi est réalisé dans notre Centre :

Au jour et à l'heure qui vous ont été fixés (entre 7h30 et 8h45), présentez-vous Salle 46 (4^{ème} étage, policlinique de gynécologie, bureau des infirmières).

N'oubliez pas de vous présenter préalablement aux guichets d'inscription de policlinique (rez-de-chaussée) pour régler le montant de votre consultation et recevoir **les étiquettes d'identification nécessaires**.

Si le suivi est réalisé à l'extérieur :

Prenez contact avec le gynécologue qui vous suivra.

Au jour indiqué par l'infirmière coordinatrice, faxez vos résultats d'examen échographique et de prise de sang au 32 4 2256657 **avant 12h30**.

La suite du traitement vous sera communiquée lorsque vous téléphonerez à l'infirmière, entre 14h30 et 16h30 (04/225 65 75).

TSVP.

Deux possibilités peuvent se présenter :

- Soit poursuivre le traitement et refaire les examens sanguin et échographique à la date qui vous sera indiquée.
- Soit faire l'injection, **à l'heure qui vous sera indiquée** :
 - PREGNYL 5000 ®, une ampoule, par voie sous cutanée.
 - OVITRELLE ® seringue pré remplie, par voie sous cutanée.

L'insémination par sperme du conjoint (IAC) ou d'un donneur (IAD) sera réalisée le lendemain ou le surlendemain.

S'il s'agit d'un monitoring simple, le moment idéal pour avoir un rapport sexuel vous sera précisé par l'infirmière coordinatrice.

En cas d'IAC ou d'IAD, présentez-vous au **laboratoire de spermologie**, à l'heure qui vous aura été indiquée, **AVANT** de prendre place dans la salle d'attente.

Attention, le week-end, la salle 46 n'est accessible que **par les ascenseurs sud ou « côté pair »**.



Il est impératif de vous présenter à l'heure à ce rendez-vous, en particulier les week-ends et jours fériés.

Tout retard, non annoncé, de plus de 30 min peut conduire à l'annulation de l'insémination.

Veillez vous munir de **la preuve de paiement** (Voir tableau ci-dessous) et de **votre carte d'identité** (ainsi que de celle de votre conjoint ou compagne si celui-ci ou celle-ci n'effectue pas le déplacement) et présenter ces documents au laboratoire de spermologie.

	Patiente belge mutualiste	Patiente non mutualiste ou non belge
IAC (sperme du conjoint) ou IAD (donneur connu dirigé)	0 € (<i>pas de preuve de paiement</i>)	155 €
IAD (sperme de donneur anonyme non réservé ou réservé pour deuxième grossesse avant le 1/1/17)	300 €	440 €
IAD (sperme de donneur anonyme réservé après le 01/01/17 pour deuxième grossesse <u>OU</u> sperme de donneur anonyme identifiable)	0 €	140 €

Aucune IAC ou IAD ne sera réalisée sans ces documents.

Au terme du traitement :

- ***Si vous n'êtes pas réglée :***

Une prise de sang permettra de vérifier si vous êtes enceinte. Prévenez l'infirmière du résultat et une échographie sera programmée afin de vérifier s'il s'agit bien d'une grossesse intra-utérine et si celle-ci évolue normalement. Ensuite, vous reprendrez contact avec le gynécologue qui vous avait adressée au CPMA et qui suivra votre grossesse.

- ***Si vous êtes réglée :***

Reprenez contact avec l'infirmière coordinatrice pour recommencer un cycle de traitement. Si au terme de 3 à 4 cycles d'insémination, aucune grossesse n'est survenue, reprenez un rendez-vous auprès du gynécologue qui vous suit au CPMA afin de réévaluer l'opportunité de prolonger le traitement.

• ***Dans tous les cas, merci de prévenir les infirmières du résultat du traitement :***

- ***survenue des règles,***
- ***test de grossesse effectué en dehors du CHR,***
- ***Issue de la grossesse (accouchement, sexe, taille, poids et santé du bébé)***